

# Consultation en vue de la réalisation du journal d'information municipal

## Règlement de Consultation

### Collectivité qui passe le marché

Mairie de ROBION  
BP 2  
84440 ROBION  
Téléphone : 04.90.76.60.44 Télécopie : 04.90.76.54.04

Pouvoir Adjudicateur : Monsieur le Maire, Robert FRASSI

Objet de la consultation : création graphique du journal d'information municipal

Date de l'avis d'appel public à la concurrence : 23 février 2011

Date limite de réception des offres : 13 mars 2011

## Caractéristiques de la consultation Marché à procédure adaptée

### 1 – OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet la réalisation du journal d'information municipal de ROBION (bi-annuel)

### 2 - DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

La Ville de ROBION met à la disposition des entreprises intéressées les caractéristiques de cette consultation sur le site internet [www.robion.fr](http://www.robion.fr) dans la rubrique Appels d'offres

### Personne à contacter pour tous renseignements complémentaires :

Monsieur Claude PELLEGRINI, Adjoint au Maire, téléphone : 06.27.27.10.96.

### **3 – PRESENTATION DE L'OFFRE**

Le dossier de réponse doit comprendre, comme éléments objectifs, les pièces suivantes, à défaut l'offre sera considérée comme incomplète.

\* La proposition détaillée (en 2 exemplaires). Celle-ci sera datée, paraphée et signée par une personne dûment habilitée à représenter l'entreprise.

### **4 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

45 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **5 - MODALITES DE PAIEMENT**

Les paiements sont effectués par mandat administratif dans un délai de 45 jours à compter de la réception de la demande de règlement.

### **6 – CAHIER DES CHARGES**

L'offre concerne la réalisation du journal d'information municipal de la ville de ROBION, 2 fois par an, en vue de la publication d'une brochure de 20 pages couleur

#### **➤ Description de la prestation**

- Collecte des informations
- Réalisation des reportages
- Recherche ou réalisation des photographies
- Rédaction des articles
- Coordination avec les élus
- Coordination avec le graphiste, photocomposition, impression de la maquette
- Suivi jusqu'à la livraison

#### **➤ Délais**

La date de parution des deux bulletins municipaux est fixée à la fin de chaque semestre. Les délais de composition et d'imprimerie devront être pris en compte pour réaliser la prestation en temps voulu. L'offre devra comporter une notice détaillant le planning de réalisation du bulletin avec les délais nécessaires aux validations.